# Messieurs

Le sieur Bonnemain inventeur du régulateur du feu, frappé des inconvenients qui se rencontrent dans les baignoires, a cherché les moyens d'éviter ces inconvenients, il a desiré de procurer toute la comodité et tous les avantages possibles à ceux qui prennent les bains domestiques, soit comme remede, soit simplement pour la propreté, ou pour le plaisir. Mais que l'on considere le bain du coté de L'hygiene ou du coté de la Therapeutique, les Academiciens seront toujours les seuls savants qui devront decider de la perfection ou des defauts d'une baignoire, de la maniere de chauffer le bain, du dégré de chaleur que l'eau doit avoir &a. ces raisons engagent le Sieur Bonnemain à soumettre à l'examen de l'academie Royale de chirurgie les additions et les corrections qu'il a faites aux baignoires

Parmi les baignoires, telles qu'on les fait maintenant, les unes sont decouvertes, les autres sont ceque l'on nomme en sabot. Pour

ARC 32 d-3 n° 88

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

échauffer le bain, on se sert 1°. de chaudieres dans lesquelles on fait chauffer l'eau que l'on verse ensuite dans la baignoire.

2°. d'un Cylindre qui plonge dans la baignoire.

3°. d'un fourneau placé sous le siége de la baignoire ou à l'une de ses extrémités, à ce fourneau est adapté un tuyau qui verse dans l'atmosphere, la fumée ou la vapeur du combustible que l'on employe.

La premiere de ces manieres, ou l'eau chauffée par les chaudieres, occasionne des embarras ou une perte de tems que l'on a cherché depuis longtems à éviter.

La seconde, ou l'usage du Cylindre est reconnu pour etre si dangereux, malgré toutes les précautions que l'on prend, qu'il est inutile d'insister sur ses inconvenient.

La troisieme, ou l'addition d'un fourneau, est sans contredit préférable aux deux autres, mais il lui manquoit un dégré de perfection que le Sieur Bonnemain se flatte de lui avoir fait acquerir, en appliquant le regulateur du feu à ce fourneau: et les avantages qui en resultent sont tels que 1°. l'on n'a pas besoin de s'occupper du fourneau; une fois quil est allumé il va de lui meme, le seul soin à prendre, c'est de brasser l'eau de tems en tems

jusqu'à cequ'e lebain soit chaud.

2°. le feu ne s'entretient dans l'etat d'activité qu'autant que l'eau n'est pas au dégré de chaleur que l'on veut donner au bain, il se rallentit de luymême, sans s'éteindre entierement, toutes les fois que l'eau est sur le point d'arriver à ce dégré de chaleur; et vice versã, si aprés avoir été chauffée suffisament, l'eau se refroidit par une cause étrangere qui agit sur elle, le feu reprend son activité, desorte que l'eau plus ou moins échauffée est vraiment régulateur du regulateur même.

3°. l'on peut déterminer à volonté le degré de chaleur que l'on desire, et une fois que l'eau a acquis ce dégré, elle le conserve sibien que l'on pourrait avoir pendant toute l'année un bain chaud constament au même degré, en entretenant le feu, cequi peut se faire moyennant un boisseau de charbon pour 24 heures.

4°. une personne qui veut se baigner le matin, peut faire allumer le fourneau le soir et trouver son eau chaude le matin à son reveil, le même avantage est bien plus précieux, si des affaires l'empêchent dans le courant de la journée de se baigner à l'heure qu'elle s'etait proposé.

5°. la personne qui se baigne peut rester

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

dans l'eau pendant plusieurs heures, sans craindre que son bain change de temperature.

Le s.r Bonnemain suplie l'accademie Royale de Chirurgie de lui nommer des commissaires pour l'examen de ses nouvelles baignoires. il n'ajoutera rien a ce qu'il vient d'exposer relativement aux corrections qu'il a faittes, laissant à Messieurs les commissaires a juger des avantages que ~~l'accademie~~ la Medecine peut en retirer.

N.o 88

Le S.r Bonnemain phisicien privilegié du Roy demeure Cloître S.t jacques l'hopital en face de la Rue Mondetour